

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00645

Numéro SIREN : 422 304 329

Nom ou dénomination : 2 G IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2020 sous le numéro de dépôt 14069

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/14069

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte
Changement de président
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : 2 G IMMO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 422 304 329

N° gestion : 1999 B 00645



2G IMMO

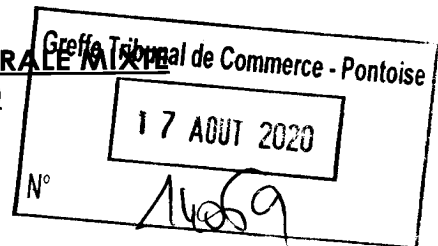
Société Par Actions Simplifiée au capital de 25.000 €

Siège social : 49 La Chapelle Saint Antoine

95300 ENNERY

422 304 329 RCS PONTOISE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 15 JUN 2020



L'an deux mille vingt,

et le quinze juin, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Alain GARCIA GOMEZ préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Agrément d'un nouvel associé faisant suite à des cessions de titres,**
- **Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Mr Alain GARCIA GOMEZ démissionnaire,**
- **Démission du directeur général, Mr Joël GARCIA GOMEZ**
- **Quitus à l'ancien président et à l'ancien directeur général,**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ht g
1/3



[Signature]

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Par les présentes:

- **Monsieur Alain GARCIA GOMEZ**, en sa qualité de cédant, **cède la pleine propriété de deux-cent cinquante (250) actions**, lui appartenant dans la société 2G IMMO,
- **Monsieur Joël GARCIA GOMEZ** en sa qualité de cédant, **cède la pleine propriété de deux-cent cinquante (250) actions**, lui appartenant dans la société 2G IMMO,

au cessionnaire qui accepte, à savoir :

- à la **société DHD HOLDING**, pour **cinq-cents (500) actions**.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le cessionnaire, la **société DHD HOLDING**, est dûment agréée en qualité de nouvelle associée.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Alain GARCIA GOMEZ de ses fonctions de président de la société.

Elle donne à ce dernier, pour ses fonctions de président, quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour la période du 01/10/2019 au 15/06/2020.

En conséquence de ce qui précède, **l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :**

- **la société DHD HOLDING**,
société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros,
dont le siège est à L'ISLE ADAM (Val d'Oise) 1 chemin de Stors,
immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 848995197,

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide de fixer ultérieurement la rémunération de la présidente mais décide d'ores et déjà qu'elle aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Joël GARCIA GOMEZ de ses fonctions de directeur général de la société, à compter de ce jour.

Elle donne à ce dernier, pour ses fonctions de directeur général, quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour la période du 01/10/2019 au 15/06/2020.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

2/3



QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

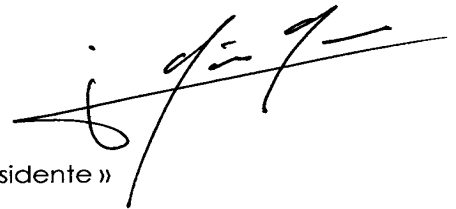
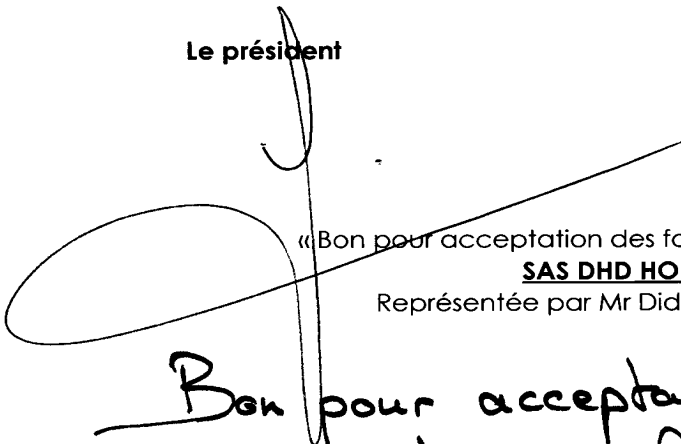
CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

Un associé



« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

SAS DHD HOLDING

Représentée par Mr Didier LE GUILLERMIC

Bon pour acceptation des fonctions de
présidente 